

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du dimanche 18 septembre 2022 à 18h30

La commune de Saint Vincent de Cosse, suite à la démission du Maire, Jean-Marie CHAUMEL, a été obligée de repasser par des élections municipales complémentaires partielles de manière à ce que le conseil municipal puisse être au complet pour élire un nouveau Maire. Les élections ont été fixées les 4 et 11 septembre pour élire 4 nouveaux conseillers il s'agit de Mesdames Dominique MONTAGNIER et Lydie RIERA et de Messieurs Georges DE MEYERE et Michaël MONET. Une fois le conseil municipal au complet, il a été procédé à l'élection du Maire et des adjoints :

Monsieur Antoine DEVIGNE a été élu Maire. Madame Chantal PRUNIS est 1^{ère} adjointe, Madame Nathalie BALLERAND 2^{ème} adjointe et Monsieur Jean-Marc AUTHIER 3^{ème} adjoint.

Délibération N°27 : Fixation des indemnités de fonction

En raison d'élections municipales complémentaires partielles, il faut par conséquent revoir les indemnités allouées aux élus. Au regard de sa situation professionnelle, Monsieur Le Maire ne sera pas aussi présent qu'il ne le faudrait, il a donc souhaité revoir à la baisse le taux attribué généralement au maire d'une commune, de manière à pouvoir reverser la différence à ses adjoints en raison de leur disponibilité sur la commune. Voici comment seront réparties les indemnités de l'indice brut terminal de la fonction publique : indemnité du Maire : **18.5 %** au lieu de 25.5%, indemnité du 1^{er} adjoint : **14 %** au lieu de 9.9%, indemnité du 2^{ème} adjoint : **12.8 %** au lieu de 8.5% et indemnité du 3^{ème} adjoint : **9.9 %** au lieu de 8.5%

Aucun commentaire particulier et cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération N°28 : Compositions des différences commissions

Au regard du changement d'élus au sein du conseil, les commissions communales et intercommunales ont donc été modifiées comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES

1 - EDUCATION (Ecoles)

Présidente : Chantal PRUNIS

Membres : Michaël MONET – Adrien SIOSSAC – Benoît CAMPAGNE

2 - GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

Président : Antoine DEVIGNE

Membres : Xavier MARQUEZE – Jean-Marc AUTHIER- Dominique MONTAGNIER

3 - ADDUCTION D'EAU POTABLE – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Président : Antoine DEVIGNE

Membres : Lydie RIERA – Adrien SIOSSAC – Nathalie BALLERAND

4 - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS - ANIMATION - FETES ET CEREMONIES – COMMUNICATION

Président : Michaël MONET

Membres : Dominique MONTAGNIER – Chantal PRUNIS – Benoît CAMPAGNE- Lydie RIERA

5 - VOIRIE

Présidente : Nathalie BALLERAND

Membres : Chantal PRUNIS – Xavier MARQUEZE – Antoine DEVIGNE

6 – COMMISSION MAPA

Président : Antoine DEVIGNE

Titulaires : Lydie RIERA – Benoit CAMPAGNE – Georges DE MEYERE

Suppléants : Chantal PRUNIS – Xavier MARQUEZE – Nathalie BALLERAND

DELEGUES TITULAIRES

ET SUPPLEANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1 - SYNDICAT DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie

Délégué Titulaire : Antoine DEVIGNE

Délégué Suppléant : Adrien SIOSSAC

2 - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION SDE24

Délégué Titulaire : Nathalie BALLERAND

Délégué Titulaire : Georges DEMEYERE

Délégué Suppléant : Xavier MARQUEZE

Délégué Suppléant : Jean-Marc AUTHIER

3- S.I.V.O.M (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour transport scolaire)

Délégué Titulaire : Chantal PRUNIS

Délégué Titulaire : Benoît CAMPAGNE

Délégué Suppléant : Michaël MONET

Délégué Suppléant : Adrien SIOSSAC

4 - Correspondant Défense : Jean-Marc AUTHIER

Délibération N°29 : Délégation de l'assemblée au Maire

Au regard du changement d'élus au sein du conseil municipal et notamment la mise en place du nouveau Maire, il est par conséquent obligatoire de donner de nouveau délégation au Maire de façon à ce qu'il puisse signer les différents documents nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune sans passer par une délibération systématique du conseil. Cette délibération est prise en début de mandat à la suite de chaque élection municipale.

Une fois tous les points énumérés un par un, la délibération est adoptée à l'unanimité.